



CFE-CGC SICTAM

Syndicat des ingénieurs cadres techniciens

Agents de maîtrise et assimilés de l'énergie nucléaire

Rémunération : le retour des mauvaises nouvelles encore et encore

Après 2 journées de grève les 7 décembre et 13 janvier ayant vu une participation respectivement de 12,76 % et 14,42 % sur l'ensemble des sites CEA, la DRHRS a accepté d'ouvrir la Négociation Annuelle Obligatoire ce 27 janvier 2022.

La mobilisation est variable selon les centres, notamment sur les centres DAM

Qu'est-il arrivé au CEA et à ses salariés pour qu'un mécontentement de la sorte se manifeste ?

L'histoire d'une fin annoncée

Après plus d'une décennie de blocage de la valeur du point les salaires CEA ont progressivement décroché des salaires pratiqués sur le marché de l'emploi.

En conséquence il a été décidé en 2021, avec un budget supplémentaire obtenu grâce à la Loi de Programmation Recherche, de maintenir l'attractivité du CEA en révisant les coefficients d'embauche.

On peut regretter que le CEA n'ait pas fait évoluer son système de rémunération au fil du temps en modifiant les coefficients d'entrée plus régulièrement. Cela aurait permis d'éviter une hausse soudaine de 41 points en annexe 1 et même 80 points en N1 pour les annexes 2.

C'est cette absence de réaction depuis de nombreuses années qui induit aujourd'hui un réaligement compliqué des salaires d'embauche avec les salaires pratiqués sur le marché de l'emploi bousculant notre système de rémunération.

D'année en année les partenaires sociaux que sont les organisations syndicales représentatives ont formulé des revendications sans que celles-ci ne soient prises en compte. Le cahier revendicatif s'est ainsi enrichi de nombreuses doléances au fil du temps.

A l'issue des négociations annuelles, de PV de désaccord en PV de désaccord, la situation s'est dégradée, lentement mais sûrement.

Aujourd'hui les salariés sont en forte attente et ne sont pas responsables de cette situation générée par les décisions du CEA lui-même ou plus exactement par l'absence de décisions.

A cela le CEA répondra que cela n'est pas de son ressort mais dépend des ministères de tutelle.

Notre analyse

Dans ses déclarations précédentes, la **CFE-CGC SICTAM** présentait une analyse prémonitoire annonçant que l'incohérence constituée par l'embauche d'un salarié débutant à un coefficient égal voire supérieur à celui attribué à un salarié en place serait source d'incompréhension.

La suite des événements a démontré que nous ne nous étions pas trompés.

La **CFE-CGC SICTAM** avait alerté le CEA en indiquant que les dispositions retenues unilatéralement impliquaient une **deuxième série de mesures** concernant le personnel en place sans quoi le CEA allait favoriser la démotivation de nombreux salariés et le développement d'un sentiment de trahison.



CFE-CGC SICTAM

Syndicat des ingénieurs cadres techniciens

Agents de maîtrise et assimilés de l'énergie nucléaire

Nous avons toujours considéré que les dispositions 2021, axées essentiellement sur les niveaux d'embauche, ne pouvaient représenter qu'une première étape et nous avons toujours réclamé, que des dispositions compensatoires soient prises pour ceux qui n'avaient pas (ou très partiellement) bénéficié de la Décision Unilatérale de l'Employer (DUE) adoptée en fin d'année 2021.

Par la DUE que le CEA a retenue, la cohésion salariale et la cohérence de positionnement au sein même de notre système de rémunération ont été mises à mal.

Le 27 janvier 2022 la DRHRS a répondu qu'elle n'avait pas connaissance des marges de manœuvre qui seraient autorisées par les Ministères de tutelle, le fameux cadrage, mais qu'elle ne prendrait aucune décision visant à favoriser ou à opposer une catégorie de salariés à une autre.

Exit donc les dispositions compensatoires qui auraient pu être prises en faveur des personnels en place n'ayant pas bénéficié des mesures issues de la DUE.

Le retour de l'inflation

En complément étant donné la conjoncture inflationniste actuelle, La **CFE-CGC SICTAM** entend aussi que, dans cette négociation annuelle obligatoire, les salariés du CEA puissent voir évoluer favorablement leur pouvoir d'achat.

Or sur ce sujet que répond la DRHRS ?

Au titre de l'inflation des moyens ont été demandés aux ministères de tutelle qui considèrent avec DRHRS que nous avons à faire face à une IPC (Inflation des Prix à la Consommation) moyenne de 1,6 % au lieu des 2,8 % reconnus par l'INSEE (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6036846#tableau-ipc-g1-fr>).

DRHRS fait la moyenne des indices glissants sur 12 mois de janvier 2021 à décembre 2021, soit une moyenne d'intégrales ce qui est une aberration mathématique, l'indice glissant de décembre 2021 représentant à lui seul la dérive de 2021, soit 2,8%.

Bref en prenant les représentants du personnel pour ce qu'ils ne sont pas, le CEA risque de mécontenter un peu plus encore les salariés.

L'addition

Les revendications succédant aux revendications, la DRHRS a ensuite annoncé le coût des doléances présentées. Au global environ 200 ME à comparer au Budget annuel des salaires de 1,3 Milliard d'euros et au budget global du CEA de plus de 5 Milliards d'euros.

Eh oui le CEA ne consacre que 25 % de son Budget aux salaires !

Et pourtant la richesse du CEA est essentiellement constituée par les compétences de ses salariés.

A noter en complément que, du fait de la crise sanitaire, le budget mission a diminué de 54 ME au total sur 2 ans. Nous ignorons l'usage qui a été fait de cette somme.

La mobilisation reste incontournable

En résumé rien n'a véritablement progressé.



CFE-CGC SICTAM

Syndicat des ingénieurs cadres techniciens

Agents de maîtrise et assimilés de l'énergie nucléaire

DRHRS nous indique qu'en cas de retour des tutelles relatif au cadrage 2022, un point sera réalisé le 11 février, sinon un rendez-vous est d'ores et déjà pris pour une nouvelle réunion de négociation le 22 février.

Nous avons annoncé à Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, qui nous a précisé qu'il ne souhaitait pas négocier sous la contrainte, que les salariés sont très mobilisés et resteront déterminés car ils croient en leur entreprise et en leur performance.

Une nouvelle mobilisation nationale a eu lieu le 3 février.